



DECISION

Décision N° CM/2024/ 50

Convention de mise à disposition d'une salle municipale avec l'Association « Les Amis de la Bibliothèque »

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal en séance du 7 avril 2022 portant les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande reçue de l'Association « Les Amis de la Bibliothèque » afin d'obtenir la mise à disposition de l'Espace St Pierre,

Considérant la mise à disposition de l'Espace St Pierre afin que l'association « Les Amis de la Bibliothèque » puisse y tenir Les journées du livre d'occasion.

DECIDONS :

Article 1 : Procéder à la mise en place d'une convention de mise à disposition d'une salle municipale avec l'association « Les Amis de la Bibliothèque », représentée par Monsieur Patrice LAINE en tant que Président de l'association.

Article 2 : La présente convention est établie pour une période de huit jours à compter du lundi 8 avril 2024 jusqu'au lundi 15 avril 2024.

Article 3 : il sera procédé au paiement, par l'association « Les Amis de la Bibliothèque », d'une redevance de 1999€ selon les modalités de l'article 5 de la convention, et d'une vente au déballage, selon les modalités de l'article 6 de la convention.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télérécurse citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de Senlis,
- L'intéressé

Fait à Senlis, le

22/02/2024



Marie Christine ROBERT
1ère Adjointe déléguée
Aux Affaires Culturelles

Cette décision a été, 23/02/2024
Reçue en Ss-Préfecture le : 23/02/2024
Notifiée le : 23/02/2024

Publiée sur le site internet de la collectivité le : 23/02/2024